

VENT DU SUD

Le journal qui dépote mais qui ne se fait pas que des amis...

Le Pass sanitaire ne doit pas être contrôlé par les ASCT, ni par les agents d'Escale !

Après le contrôle du masque qui a engendré de nombreuses tensions et parfois des agressions envers les ASCT et agents d'Escale sur l'ensemble du territoire, voilà que gouvernement et direction SNCF ont eu l'ingénieuse idée de vouloir leur faire contrôler le pass sanitaire à partir du 9 août.

SUD-Rail a réagi dès cette annonce :

- ⇒ En appelant publiquement les cheminots à ne pas réaliser le contrôle des Pass.
- ⇒ En interpellant la direction SNCF pour abandonner cette idée et laisser cette mission aux forces de l'ordre.

Après d'âpres échanges, les agents d'Escale n'auront pas à assurer cette mission. En amont des Accueil-Embarquements, ce sont des prestataires de l'entreprise City One, qui réaliseront ces contrôles.

Idem, à bord ou à la descente, l'idée de faire contrôler le Pass sanitaire par les ASCT est en passe d'être abandonnée, comme la confirmé la présidente du CSE TGV Axe Sud-Est.

SUD-Rail restera vigilant quoi qu'il arrive ces prochaines semaines !



Alors, finalement, les TGV seraient des lieux de contamination ?

A noter que le jugement en référé sur l'absence de mesures par rapport au Taux de CO2 dans les TGV est tombé et que l'Inspection du Travail a été déboutée ! L'Inspection du Travail a fait APPEL de cette décision et une nouvelle audience aura donc lieu très prochainement devant la Cour d'Appel de Lyon.

Notons tout de même qu'il est particulièrement choquant d'avoir entendu depuis des mois la direction SNCF expliquer que les TGV n'étaient pas des lieux de contamination (et notamment devant le tribunal judiciaire via son avocate) et nous expliquer qu'il faut maintenant un Pass sanitaire pour y mettre les pieds. (pour rappel le Pass sanitaire est déployé dans les lieux considérés comme **particulièrement à risque en termes de contamination**).

La direction refuse toujours de faciliter les tests pour les agents !

Pour rappel, le Pass sanitaire prévoit aussi la possibilité de présenter des Tests PCR ou Antigéniques négatifs de moins de 48h.

Pour les ASCT TGV qui sont soumis au Pass sanitaire, et qui n'auraient pas fini leur parcours vaccinal ou qui feraient le choix de ne pas se vacciner, SUD-Rail a demandé à la direction de faciliter l'accès aux Tests PCR ou Antigéniques en développant des structures au niveau des établissements pour cela, et en mettant également les cabinets médicaux SNCF en ordre de marche pour les réaliser. La direction refuse de faire quoi que ce soit à ce niveau là ! SUD-Rail va tenter de pousser pour la contraindre de le faire !

SUD-Rail réclame qu'un crédit temps soit accordé aux agents qui se font vacciner car leur métier leur impose

SUD-Rail réclame qu'un crédit temps de 4 heures soit alloué aux agents dont le métier exige un Pass sanitaire, comme cela a par exemple été acté pour les ASCT Ouigo. Nous attendons un retour de la direction.

Pour avoir des infos au jour le jour, RDV sur

www.sudraillyon.org

APRÈS LES ASCT, L'ESV TGV RA ABANDONNE LA VENTE SUR PERRACHE !

Après avoir déjà largement réduit les amplitudes horaires des guichets sur Perrache ces dernières années, la direction de l'ESV TGV RA a donc pris la décision de retirer ses billes de l'Espace de Vente de Perrache à compter de décembre prochain.

Ainsi, c'est TER qui reprendrait la gestion de l'espace de Vente de Perrache.

L'ESV TGV RA annonce donc avoir pris la décision de supprimer les 7 postes de Vendeurs qui dépendaient de Voyages.

Cette évolution est connue, c'est la même que celle constatée sur plusieurs régions : Voyages veut concentrer son activité sur un minimum de gares, les plus grandes dit-elle ! Pour cela, elle supprime donc des résidences Trains TGV (*Avignon, Nîmes, Toulon, Perrache*) et se retire de la Vente (*Antibes, St Raphael, Toulon, Perrache*). Voilà rien que sur l'axe TGV Sud-Est-ce que la direction Voyages a déjà fermé ou s'apprête à faire !

Pour SUD-Rail, cette stratégie n'est pas la bonne, ni pour les usagers ni pour les cheminots !



Le sais-tu ?

- Si je tombe malade pendant mes vacances et que le médecin me met en arrêt maladie :**
 - Je reste en congés, tant pis pour moi, j'avais qu'à mettre des chaussettes dans mes tongs !
 - L'arrêt maladie interrompt mes congés, sans les prolonger
 - Je donne mes jours de congés au médecin !
- Si je prends des congés en période de moindre besoin :**
 - Je perçois une indemnité dès le 8ème jour et pour chaque journée suivante, qui est payée le mois suivant
 - J'évite les touristes
 - Je n'ai pas d'enfant ou ils sont bien grands !
- Lorsque je suis en vacances :**
 - Je consulte ma boîte mail (pro) tous les jours
 - Je me connecte sur Pacific matin, midi et soir
 - Je laisse mon téléphone pro dans mon casier
- Si je suis agent de réserve :**
 - Je dois être commandé à ma dernière prise de service à la résidence, avant mes repos, congés ...
 - Il doit m'être accordé à la fin de ma dernière journée de service 14h de repos auxquelles s'ajoutent autant de périodes de 24h que de jours de congé ou repos de toutes natures

Agressions à répétition au pied de la résidence de Part Dieu !

Cette situation n'est pas nouvelle.

Fin 2014, SUD-Rail déclenchait un droit d'alerte puis une grande enquête CHSCT suite à l'agression physique grave envers une ASCT TER au pied de la résidence.



Dans le cadre de cette enquête, après avoir massivement questionné les agents,

SUD-Rail avait proposé :

- ⇒ D'organiser un nouvel itinéraire pour se rendre de la gare à la résidence avec un accès direct depuis les voies, et entrée directement dans l'Aquilon par l'arrière du bâtiment (*le passage et les accès existent d'ailleurs déjà*).
- ⇒ De mettre à disposition des places de parking pour les ASCT dans le parking au sous-sol de l'Aquilon. (*la direction avait accepté et mis en place mais seulement pour les prises de nuit*).
- ⇒ D'assurer une présence systématique de la SUGE et/ou des forces de l'ordre au pied de la résidence sur les tranches de 5h à 7h et de 17h à Minuit. (*cela avait été mis en place mais seulement pour quelques semaines*).
- ⇒ De mettre en place la présence au pied de la résidence tous les jours d'un vigile de 5h à Minuit.
- ⇒ D'installer une caméra devant la résidence (*avec panneau très visible la signalant*) qui filmerait l'espace allant de la porte de la résidence à l'entrée Vilette de la gare.

Depuis cette date, des outrages et menaces ont eu lieu mais ces tous derniers mois, la situation s'est à nouveau fortement dégradée et la direction ne prend pas la mesure du problème.

Pour que les choses bougent, faut-il qu'un agent agressé dépose plainte contre le DET pour mise en danger de la vie d'autrui et pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer notre sécurité et protéger notre sante physique et mentale ?

En tout cas, les éléments du dossier permettent à tout agent victime d'une agression au pied de la résidence de le faire !

La petite maxime du VENT DU SUD n° 115

**« Le zèle a tué plus d'hommes
que la paresse »**